

## VINGT ANS APRES LE GENOCIDE PEREPTRE CONTRE LES TUTSI EN 1994 AU RWANDA : TEMOIGNAGE DES POPULATIONS SUR L'ETAT DE L'IDEOLOGIE DU GENOCIDE, 1994-2014

[ TWENTY YEARS AFTER THE GENOCIDE AGAINST THE TUTSI IN RWANDA IN 1994 :  
TESTIMONIES OF THE PEOPLE OF THE STATE OF GENOCIDE IDEOLOGY, 1994-2014 ]

*Justine HITIMANA*

Commission Nationale de lutte contre le génocide (CNLG),  
Kigali, Rwanda

---

Copyright © 2015 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** The study on the state of the ideology of the genocide, twenty years after the genocide perpetrated against the Tutsi in 1994 in Rwanda, underlies causes which are at the origin of the obstinacy of its ideology. It also redraws the ways by which this ideology is propagated. So the current state of the genocidal ideology was assessed /evaluated within the Rwandan society to show its fatal impact. This study is very important because, twenty years after the genocide perpetrated against the Tutsi in 1994, there are still concrete cases of demonstrations of the genocide ideology through the all country. So, we find organizations in Rwanda which are dominated by an identical group, the threats, the hurtful words and the murders bound of the ideology of the genocide against the witnesses of the prosecutions and against the survivors of the genocide during the gacaca jurisdiction. To prove the obstinacy of the ideology of the genocide in the Rwandan community, an exploratory research approach of documents: parliamentary reports and qualitative analysis of the data and the interviews were used. To sum up, with the aim of warning and fighting against the ideology of the genocide, the prevention strategies of its spread were adopted.

**KEYWORDS:** Genocide, TUTSI, RWANDA.

### 1 INTRODUCTION

*Chaque rwandais devant comprendre que sa contribution est indispensable pour planter et arroser l'arbre de l'intégrité. C'est cet arbre qui nous aidera à éradiquer à jamais l'idéologie du génocide<sup>1</sup>.*

---

<sup>1</sup>. Commission Nationale de Lutte contre le Génocide, "Twibuke Jenoside yakorewe Abatutsi : Dushyigikire ukuri, twihesha agaciro", in : Rapport rusange y'ibikorwa byo kwibuka ku nshuro ya 17 Jenoside YAKOREWE Abatutsi mu 1994, Kigali, Kamena 2011, p. 29.

L'idéologie du génocide est l'une des principales causes des malheurs qui ont frappé le Rwanda durant les deux premières Républiques. L'idéologie divisionniste créée par les colonisateurs est devenue plus tard l'idéologie du génocide. Cette dernière a été utilisée par les régimes de Kayibanda et de Habyarimana pour accéder au pouvoir et s'y maintenir. La situation ainsi créée déclencha dans le pays un crime rarissime dans le monde, le crime de génocide en 1994, où une partie de la société rwandaise, en l'occurrence les Tutsi furent exposés à l'extermination. Néanmoins, vingt ans après génocide, cette idéologie existe toujours au sein de la communauté rwandaise.

La présente étude sur l'état de l'idéologie du génocide au Rwanda entre 1994-2014 a analysé l'état de ladite idéologie dans la période consécutive au génocide. En effet, vingt ans après le génocide, il a été légitimé qu'il existe encore des manifestations concrètes de cette idéologie dans certaines régions du pays. Cette idéologie est d'autant plus dangereuse qu'elle peut susciter le développement d'un intégrisme ethnique à base séculaire. Delà, les auteurs du génocide en profitent pour continuer à la divulguer au sein de la société rwandaise. Ainsi, la persistance de l'idéologie du génocide à créer un fossé entre les Rwandais.

Dans le souci de faire la lumière sur cette étude, l'enquête sur terrain a été effectuée afin d'évaluer son état actuel. Cette évaluation a mis en éveil le peuple rwandais au respect des principes fondamentaux énoncés notamment à l'article 9 de la Constitution rwandaise, dont **celui de punir et de lutter contre l'idéologie du génocide et toutes ses manifestations**<sup>2</sup>. De ce fait, il est primordial d'amener la population rwandaise à connaître mieux la fonction de cette construction idéologique, car elle polir les esprits, corrompre la raison, attaque la capacité de penser, mine l'intellect, envahi l'intériorité de chaque personne cible, l'assujetti à la haine, la nourri de haine, atteints l'affectivité individuelle et collective, exalte la rage contre l'infâme ennemi désigné qui est l'ennemi juré<sup>3</sup>. Cette idéologie abominable, monstrueux, faisant l'extermination des Tutsi au Rwanda, travaillait à déshumaniser le groupe cible, à réfuter son humanité. Elle l'insulte, le dégrade, l'avilit, le roue de coups verbaux, le désigne à l'effacement. Pour les idéologues de l'idéologie du génocide, la justification morale est là, et si le dispositif administratif de l'extermination est en place, l'exécution du génocide pouvait commencer<sup>4</sup>. **Car la machine de mort est en premier lieu une idéologie du génocide.**

En effet, avant le génocide, il y avait un système de pensée essentiellement raciste. Ce dernier se résumait en un agrégat de trois idées : la négation de l'humanité des Tutsi, la sacralisation périodique des différences en communautés ethniques et la réduction de la démocratie au droit de la majorité d'écraser la minorité<sup>5</sup>. L'ennemi juré était les Tutsi, le journal « *La Règle du jeu* » montre que les Tutsi étaient assimilés aux *Inyenzi* : cancrelats : insectes associé à la saleté. Cette animalisation n'était nullement fortuite, elle préparait le passage à l'acte, la cruauté à venir et la violence totale : donc l'extermination des Tutsi<sup>6</sup>.

Cependant, après le génocide d'en avril-juillet 1994, l'idéologie du génocide existe malheureusement aujourd'hui sous différentes formes au sein de la société rwandaise. De cette raison, l'étude de sur cette idéologie a été choisie afin d'être étudiée à fond. Elle a permis de mettre en évidence les méfaits de cette idéologie dans le but de prévenir un éventuel génocide. Ce dernier est l'anéantissement délibéré et méthodique d'un groupe d'hommes, en raison de sa race, de son appartenance ethnique, de sa nationalité ou de sa religion, dans le but de le faire disparaître totalement et ce au nom d'un principe raciste ou d'une conception idéologique de ce groupe<sup>7</sup>. Au cours du XXe siècle, il y a eu des génocides reconnus par l'ONU : Le génocide des Arméniens, le génocide des Juifs et le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994 au Rwanda. Mais la liste a été allongée en ajoutant l'ex-Yougoslavie. Le génocide perpétré contre les Tutsi a été reconnu par l'ONU, dans le rapport de la Commission des Droits de l'Homme du 28 juin 1994, et par la résolution n° 955 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 8 novembre 1994<sup>8</sup>.

---

<sup>2</sup> La Constitution de la République du Rwanda du 04 juin 2003, telle que réservée à ce jour, septembre 2008, article 9, p. 9.

<sup>3</sup> <http://laregledujeu.org/2010/01/07/717/RWANDA-ideologie-du-genocide/>. Le 14/11/2014.

<sup>4</sup> <http://laregledujeu.org/2010/01/07/717/RWANDA-ideologie-du-genocide/>. Le 14/11/2014

<sup>5</sup> Ibidem.

<sup>6</sup> Ibidem.

<sup>7</sup> [www.toupie.org/Dictionnaire/Genocide.htm](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Genocide.htm), 16/09/2014

<sup>8</sup> Résolution 955 du Conseil de Sécurité de l'ONU [archive] du 8 novembre 1994 portant création du Tribunal Pénal International pour le Rwanda.

Etant donné que les conséquences de l'idéologie du génocide furent extrêmement fâcheuses pour le Rwanda, car elle a été l'une des principales causes du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, il était nécessaire d'évaluer son état à partir de l'année 1994 jusqu'à 2014 dans toutes les provinces du pays. Cela a aidé à examiner son impact sur la société rwandaise et à démontrer le degré de sa persistance. Toutes les formes de l'idéologie du génocide, les causes et les origines de chaque type de cette idéologie ont été identifiées. Cette approche a permis d'abord de connaître son soubassement, c'est-à-dire sa racine profonde et ses visés et ensuite de déterminer l'instance ou l'institution à impliquer dans la lutte contre l'idéologie du génocide. De la sorte, il est primordial de montrer la gravité et l'ampleur de chaque forme de l'idéologie en fonction de son origine ou de sa cause. Ainsi, une bonne stratégie contre ce fléau, c'est l'attaquer dans ses racines profondes et déterminé en même temps l'instance ou l'institution qui doit le faire. Ce faisant, leur éradication exige les actions simultanées et concertées des agents et institutions ayant en charge ces domaines ou secteurs<sup>9</sup>. Enfin, une analyse qualitative et minutieuse des données a permis de savoir le degré de la persistance de l'idéologie du génocide au Rwanda.

Enfin, le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994 a été précédé par l'idéologie du génocide, et vingt ans après ce génocide, cette idéologie persiste malgré les efforts du gouvernement d'Union Nationale. De ce fait, Il est capital d'éviter qu'il y ait des organisations, des coopératives et d'autres formes d'associations qui soient dominées par un groupe identitaire, dans le but de prévenir la persistance de l'idéologie du génocide ou de la stopper<sup>10</sup>.

## 2 MÉTHODOLOGIE

Dans cette recherche, les méthodes qui ont été utilisées sont : la recherche documentaire et l'enquête sur terrain. Les documents pouvant renseigner sur la persistance de l'idéologie du génocide pendant la période consécutive au génocide ont été exploités. L'enquête orale auprès des personnes ressources a fourni toute information sur la propagation de l'idéologie du génocide entre 1994-2014.

L'échantillon de l'enquête a été déterminé sur une stratégie de 6 personnes par District et cela dans tout le pays. Elle s'élevait de 180 personnes à raison de six (6) personnes par Districts, soit cinq rescapés et une autorité : Vice-Maire des Affaires Sociales ou le Maire de District. Ainsi, les Districts ont été considérés comme unité de base lors de l'échantillonnage, et dans trente districts que compte le pays. Lors de l'enquête, la technique qui a été privilégiée : l'échantillonnage à boule de neige (*snowball sample*). Elle consiste à demander aux informateurs qui sont sur le terrain de fournir les noms des personnes à enquêter. Effectivement, les agents de l'IBUKA<sup>11</sup> et de l'AVEGA<sup>12</sup> de chaque District ont identifié des personnes faisant partis des catégories sociales de l'échantillon recherché<sup>13</sup>. La confrontation des informations des autorités à celles des populations a permis aux enquêteurs de bien vérifier la véracité des témoignages.

Enfin, cette étude était basée sur l'approche qualitative des données recueillies sur terrain par le biais d'interviews orales individuelles. Cette approche a défini les causes profondes des différentes formes de l'idéologie du génocide et leurs significations. Elle a aussi permis à révéler les aspects non apparents et non manifestes et qui sont difficile à identifier par la recherche quantitative. A travers les entretiens avec la population, elle aide les informateurs de dégager les stratégies à mettre en œuvre pour lutter contre les différentes formes de l'idéologie du génocide. Raison pour laquelle l'analyse qualitative a été privilégiée pour cette étude.

## 3 FORCES ET LIMITES

Comme l'idéologie du génocide a joué un rôle impérial dans la préparation du génocide en 1994, la période à étudier : 1994-2014, a été choisie afin d'évaluer l'état de l'idéologie du génocide consécutive au génocide.

<sup>9</sup>. CNUR, *Les causes de violences après le génocide de 1994 au Rwanda*, Kigali, Janvier 2008, p.124

<sup>10</sup>. *La Constitution de la République du Rwanda du 04 juin 2003, telle que réservée à de jour, septembre 2008, article 54, p. 32.*

<sup>11</sup>. IBUKA : est un collectif pour les associations des rescapés du génocide. Le terme est rwandais et être traduit comme : « souviens-toi ». Toutes les associations groupées dans IBUKA, respecte la période de deuil de cent jours qui va de 7 avril au 4 juillet de chaque année.

<sup>12</sup>. AVEGA : Association des Veuves du Génocide Agahozo

<sup>13</sup>. Les personnes qui ont été victime des actes manifestant l'idéologie du génocide.

## 4 RÉSULTATS ET DISCUSSION

L'idéologie du génocide existe au Rwanda car presque 80% des populations interrogés: les rescapés et les autorités locales sont fermement convaincus, avec des preuves à l'appui, que cette idéologie existe au sein de la société rwandaise.

### 4.1 L'ETAT DE L'IDEOLOGIE DU GENOCIDE D'APRES LES DONNEES RECUEILLIS SUR LE TERRAIN

Dans certaines régions du pays, on y trouve la persistance de l'idéologie du génocide. Donc, elle existe toujours parmi certaines personnes au Rwanda. Elle est surtout constatée par les paroles blessantes, les actes liés à l'idéologie du génocide : les rejets des pierres sur les maisons des rescapés du génocide, détruire ses récoltes ou couper ses bananeraies etc. Tous ces actes ayant trait à cette idéologie sont surtout observés durant la période de commémoration et de juridiction gacaca.

Pendant les audiences de gacaca, la majorité des rescapés du génocide ont dit que le témoignage en public a exacerbé les tensions entre les familles et que les familles de ceux qui se sont rendus coupables de crimes de génocide sont toujours pleines de ressentiment<sup>14</sup>. Ainsi, il arrive parfois qu'on trouve au sein des membres de famille la présence de l'idéologie du génocide. Très souvent c'est la femme qui est victime et quand il va porter à la connaissance des autorités locales et de la police les actes de violences liés à l'idéologie du génocide dont elles ont été victimes, elles refusent l'emprisonnement de leur conjoint. De la sorte, elles ont peur d'être persécutées par les membres de ses conjoints.

L'enquête sur terrain a permis d'identifier les sortes de l'idéologie du génocide les plus cruelles et les classés selon leur degré de méchanceté. Le jet de pierres est en tête avec 87% des personnes interrogées, ensuite viennent la fréquence des coups et blessures sont en tête avec 65% des répondants, l'infanticide et des tueries des conjoints par leurs partenaires avaient une certaine ampleur car 54% des répondants disent qu'ils se sont reproduits maintes fois durant les 20 dernières années. La violence physique parfois avec la mort des rescapés ou des personnes à charge durant la juridiction gacaca.

Enfin, grâce à l'effort du Gouvernement d'éradiquer l'idéologie du génocide, les rescapés affirment que toutes ces méchancetés sont donc en voie de diminution.

### 4.2 LES PREUVES EVIDENTES DE L'EXISTENCE DE L'IDEOLOGIE DU GENOCIDE

D'après l'enquête qui a été effectuée sur le terrain, l'idéologie du génocide existe dans la communauté rwandaise et même chez les élèves surtout de l'école secondaire. Il y a des preuves palpables qui ont été recueillies sur le terrain

#### 4.2.1 L'AMPLEUR DES VIOLENCES

S'étant rendu compte de la persistance de l'idéologie du génocide dans la société rwandaise, le gouvernement rwandais a mis dans sa constitution des articles de lutter contre l'idéologie du génocide et toutes ses manifestations au sein de la société rwandaise<sup>15</sup>.

Le rapport de la Commission Spéciale du parlement chargée de faire la lumière sur les massacres de Gikongoro a formellement révélé que ces massacres découlent de l'idéologie du génocide. Ainsi, la Commission a conclu qu'il existe toujours de l'idéologie du génocide au Rwanda<sup>16</sup>. Comme ce dernier risque de provoquer un climat d'insécurité au sein de la communauté rwandaise, le Parlement du Rwanda, Chambre des Députés a examiné ce rapport et a suggéré ce qui suit : « Mettre en place, dans un bref délai, une **Commission Nationale de Lutte contre le Génocide** et instaurer une loi qui puni toute infraction relative à l'**idéologie du génocide** »<sup>17</sup>. Toutefois, aujourd'hui, 7 ans après l'instauration de cette loi et la mise en place de cette Commission, il y a toujours des manifestations de cette idéologie.

Dans son discours lors de la 17<sup>ème</sup> commémoration du génocide perpétré contre les Tutsi, le Président d'IBUKA, le Prof. Dusingizemungu Jean Pierre a dit : « *Kwibuka ni umwanya mwiza wo gusubiza amaso inyuma hazirikanwa ibyago Igihugu*

---

<sup>14</sup>. NURC, 2008, *Cohésion sociale au Rwanda : 2005-2007*, 2008, pp.11-12

<sup>15</sup>. *La Constitution de la République du Rwanda du 04 juin 2003, telle que réservée à de jour, septembre 2008, article 9, p. 9.*

<sup>16</sup>. *Sénat, Rwanda. Idéologie du génocide et stratégie de son éradication, Kigali, 2006, p. 90.*

<sup>17</sup>. *Repubulika y'u Rwanda Inteko ishinga Amategeko Umutwe w'Abadepite, Loc.cit., 2004, p.1.*

cyagize, buri wese akumva ko umusanzu we ari ngombwa mu gutera no kuvomera igiti cyera inyangamugayo. icyo giti kikaba aricyo cyarandura burundu ingengabitekerezo ya Jenocide, (...) »<sup>18</sup>. (Commémorer est un moment important qui permet de faire un regard rétrospectif afin de prendre conscience des malheurs que le pays a connus ; chacun devant comprendre que sa contribution est indispensable pour planter et arroser l'arbre de l'intégrité qui nous aidera à éradiquer l'idéologie du génocide).

Des rapports de la CNLG sur la commémoration du génocide énumèrent certains exemples sur l'existence de l'idéologie du génocide. Dans le District de Nyaruguru, les autorités locales parlent de la volonté de faire disparaître des signes du génocide et le dénigrement à l'encontre des rescapés<sup>19</sup>. En 2011, dans la province de l'Est, District de Ngoma, le rapport de la CNLG, sur la 17<sup>ème</sup> commémoration du génocide, confirme la présence de l'idéologie du génocide parmi les Rwandais : « *Mu Karere ka Ngoma habonetse ibikorwa 2 by'ingengabitekerezo ya Jenocide, aho abantu bari bataramenyekana bashyize amazantoki n'imisaraba imbere y'inzu 2 z'abacitse kw'icumu rya Jenocide* »<sup>20</sup>. (Dans le District de Ngoma, on a identifié deux actes d'idéologie du génocide : des personnes qui n'étaient pas encore identifiées, ont mis des excréments et des crucifix devant deux maisons des rescapés).

En outre, la plupart des génocidaires ou les membres de leur famille ont souvent fait recours à la méchanceté pour intimider les témoins à charge lors de juridiction Gacaca. De la sorte, ils ont jeté des pierres sur les maisons des rescapés, coupé leur bananeraies, torturé leur vache ou les coupé, les coups et blessures contre les rescapés, tueries de ces deniers : « Dans la province de l'Ouest, district de Nyabihu, un rescapé a été tué pendant la période de commémoration ». Dans la province du Nord, « des personnes qui n'étaient pas identifiées, ont torturé la vache d'un rescapé en coup en enfonçant les clous dans sa tête ». Les paroles blessantes qui dénotent de l'idéologie du génocide : Au Sud du pays, dans le District de Nyamagabe, Secteur Gasake, un homme a dit à son voisin rescapé : « Je savais que tout le 07/04 de l'année, tu vas à Murambi<sup>21</sup> pour prendre les os que tu vas mettre dans les « *sombe* »<sup>22</sup>. Oh !!! Désolé les os n'ont plus de saveur ». Ces paroles blessant dénotent indubitablement du crime d'idéologie du génocide. La dissimulation de la vérité sur le génocide grâce à la corruption est une autre forme de cette idéologie.

Enfin, ces actes de méchanceté et de violences provoqué la réminiscence des atrocités angoissantes du génocide de 1994, mais aussi font penser à la reprise de celles-ci. Ainsi, les crises du traumatiques atteignent souvent leur point culminant chez les rescapés. Tous actes ignobles contre les rescapés freinent, d'une manière ou d'une autre, les chances de réconciliation spontanée, ce qui provoque un cycle de haine et de rancune. De la sorte, la population rwandaise doit savoir qu'il y a une loi qui sanctionne le crime de l'idéologie du génocide. Les Rwandais doivent savoir que le rôle de la justice est comme le pilier de l'unité et de la réconciliation de la population, au lieu de le considérer comme un outil politique.

#### 4.2.2 LA MANIPULATION DE LA JEUNESSE EN MATIERE DE L'IDEOLOGIE DU GENOCIDE

Dans la société rwandaise, la persistance de l'idéologie du génocide se manifeste en plusieurs façons. Elle est très préoccupante car elle prend racine dans les familles et se propage chez les jeunes par le biais de leurs parents. Elle est aussi propagée par les enseignants dans les écoles secondaires. Vingt ans après le génocide perpétré contre les Tutsi, les plaies causées par celui-ci sont toujours béantes et l'idéologie du génocide est toujours là, pire encore quand elle est chez les jeunes écoliers.

En effet, début décembre 2007, une Commission parlementaire a publié un rapport alarmant sur l'idéologie du génocide dans les écoles. La présidente de la Commission annonça que cette idéologie avait gagné du terrain dans les écoles à tel point que certains élèves maltraités les autres en raison de leur ethnie : « A l'école de St Vincent Muhoza : Province du Sud, District

<sup>18</sup>. Commission Nationale de Lutte contre le Génocide, "Twibuke Jenocide yakorewe Abatutsi : Dushyigikire ukuri, twihesha agaciro", in : Rapport rusange y'ibikorwa byo kwibuka ku nshuro ya 17 Jenocide YAKOREWE Abatutsi mu 1994, Kigali, Kamena 2011, p. 29.

<sup>19</sup>. Ibid, Kamena 2011, p. 44.

<sup>20</sup>. Commission Nationale de Lutte contre le Génocide, "Twibuke Jenocide yakorewe Abatutsi : Dushyigikire ukuri, twihesha agaciro", in : Loc.cit, p. 35

<sup>21</sup> Site mémorial qui se trouve au Sud du pays.

<sup>22</sup>. Les feuilles de manioc qu'on mange souvent avec le riz. Elles sont pillées d'abord avant de les manger. En les préparant on les mélange souvent avec la viande.

de Nyamagabe, certains élèves mettaient des excréments ou versaient de l'eau sur les lits des autres élèves, parfois même ils brûlaient leurs vêtements »<sup>23</sup>.

En 2009, le rapport de la CNLG et Benevolencia a aussi fait un constat inquiétant au Groupe Scolaire de Gihundwe en District de Rusizi dans la Province de l'Ouest : « *Hagaragaye imyumvire n'imyitwarire ishingiywe kw'ivangura hagati y'abanyeshuri bitwaje amoko : bikaba bigaragarira mu bikorwa by'urutezasoni nko gutwikira abacitse ku icumu za Matela, inzandiko zikwirakwiza ubutumwa bwo guhungabanya no gutera ubwoba abacitse ku icumu* »<sup>24</sup>. (On a remarqué des idées et des comportements basés sur la division ethnique au sein des élèves : cela s'est traduit par certains actes déshonorants tels que brûler les matelas des rescapés, des tracts visant à traumatiser et à faire peur aux élèves rescapés). Dans ce même école le rapport de la Commission parlementaire parle de 6 élèves qui ont rédigé un tract dont le contenu est : « "UMUTUTSI APFE", AERG TUBATSEMBE BOSE. COORDINATEUR JANVIER TUMUCE UMUTWE ». ("TUTSI MORT", AERG<sup>25</sup> Exterminons-Les Tous. COORDINATEUR JANVIER COUPONS-LE LA TETE)<sup>26</sup>. Quatre (4) d'entre-eux ont été renvoyé définitivement de l'école, 2 autres ont été renvoyé de l'école pour une courte durée. Ce rapport révèle que les enfants étaient victimes d'intoxication des enseignements qui dénotent de l'idéologie du génocide par leurs parents et leurs enseignants.

Selon l'enquête sur terrain, en 2012 dans la province de l'Ouest, District de Rutsiro, trois élèves de l'école APAKAP sont allés au tableau, l'un a dessiné le squelette de tête, les deux autres qui reste, l'un a dessiné la hache et l'autre la machette. Ces élèves étaient âgés de 14 à 15. Ils ont dessiné la partie du corps qui était visé durant le génocide et les armes blanches utilisés par les génocidaires. Un autre élève a dit à son camarade de classe : « Tu es un serpent ». Le terme utilisé par les génocidaires pour désigner les Tutsi.

Enfin, l'idéologie du génocide existe dans tous les niveaux que constitue la société rwandaise mêmes chez écoliers. Il a été constaté que cette idéologie a été transmise aux élèves par leurs parents ou leurs enseignants. De la sorte, la Commission parlementaire a proposé que des mesures drastiques soient immédiatement prises pour empêcher cette propagation de l'idéologie du génocide.

#### **4.3 L'IMPACT DE L'IDEOLOGIE DU GENOCIDE SUR LA SOCIETE RWANDAISE**

Les violences liées à l'idéologie du génocide comme des coups physiques, des mots blessants ou la destruction des biens des rescapés, provoquent souvent des crises de traumatismes. De ce fait, ils sont contraints de régresser au lieu de progresser dans la vie.

##### **4.3.1 L'IDEOLOGIE DU GENOCIDE CONCERNANT LE PARDON ET LA RECONCILIATION**

Avant sa mise en action, l'opinions des rescapés du génocide sur gacaca était marqué par de grands espoirs : de rétablir la justice et la paix dans le pays. Toutefois, le scepticisme quant à l'intégrité du processus de gacaca était très rependu parmi les rescapés, car ceux derniers étaient les plus directement affectés. Durant la juridiction gacaca, certains Inyangamugayo ont passé outre leur loyauté en acceptant un pot de vin et la grande majorité des rescapés enquêtés disaient qu'ils étaient menacés.

Durant la période de juridiction gacaca, les rescapés étaient l'objet des menaces et des actes d'intimidations relatives à l'idéologie du génocide: « Dans le District de Gatsibo, Secteur Murambi, Village Agatagara, les personnes accusées du génocide ont envoyé des tracts, aux rescapés. Ces tracts, disaient qu'ils les brûleront dans leurs maisons ». Lors des poursuites des accusés par Gacaca, les rescapés et les témoins qui ont témoigné ont été l'objet des attaques régulières. Ces attaquent ont été commanditées, soit par les génocidaires, soit par les membres de leur famille, comme par exemple, dans la province de l'Est, District de Kayonza, Secteur Nyamirama, Cellule Rurambi, Village Kabuye<sup>1</sup> des personnes qui n'étaient pas identifiées ont jeté beaucoup des pierres sur la maison d'un rescapé du génocide, comme elle ne savait pas crier en frappant la

---

<sup>23</sup> *Repubulika y'u Rwanda inteko ishingira amategeko umutwe w'Abadepite, Raporo ya komisiyo idasanzwe inshinzwe gucukumbura ikibazo cy'ingabitekerezo ya jenocide mu bigo by'amashuri, Kigali, ku wa 23/11/2007, p. 140*

<sup>24</sup> *Commission Nationale de Lutte contre le Génocide et La Benevolencya Grands Lacs, Rapport des activités effectuées pendant campagne de lutte contre l'idéologie du génocide aux écoles secondaires. Juillet-octobre 2009, novembre 2009, p. 15*

<sup>25</sup> *Association des Etudiants Rescapés du Génocide*

<sup>26</sup> *Repubulika y'u Rwanda inteko ishingira amategeko umutwe w'Abadepite, op.cit, 2007*

main à la bouche, elle a perdu certaines de ses dents. Bien plus, ils ont mis du sang sur toute sa maison et ils ont aussi coupé toutes ses bananeraies. Néanmoins, après la clôture de la juridiction gacaca toutes ces menaces ont terminé. Dans ce même District, Secteur Mukarange, Cellule Kayonza, Village Miyange, une dame rescapée du génocide qui était parmi les Inyangamungayo, a été l'objet des sérieux menaces car elle a témoigné lors des audiences gacaca. Durant son témoignage elle a accusé et fait emprisonner un homme qui a tués son Mari et ses enfants, ses frères et leurs enfants. Dès lors, la famille du génocidaire c'est-à-dire sa femme et ses fils l'agressaient régulièrement : Un jour ils ont allé chez elle la nuit, ils ont pris le bidon de bière de banane et ont mis la boue, un autre jour ils ont versé par terre la bière et à la place de la bière ils ont mis des urines des Vaches. Ils ont fait beaucoup d'autres actes d'intimidation.

En enquêtant à fond sur ce point, il a été constaté que ce sentiment d'insécurité a été particulièrement remarqué chez les femmes rescapées qui ont perdu toute leur famille pendant le génocide et les témoins à charge. La grande majorité des rescapés du génocide disent qu'ils se sentaient menacés pendant la juridiction gacaca et même à la clôture de ce dernier. Le reste des rescapés a dit que les témoins à charge ont été l'objet de représailles pendant et après les poursuites par les gacaca. Cela indique que le sentiment d'insécurité parmi les rescapés du génocide était permanent, puisque les familles de ces derniers sont toujours pleines de ressentiment. Les génocidaires refusaient de montrer où se trouvaient les corps de leur victimes du génocide. Dans le District de Nyagatare, Secteur Rwimbasha, Village Shuri, une dame est allée avec les militaires trouvés une personne qui a tué son frère pendant le génocide pour qu'il puisse les montrés où il l'avait enseveli. Il les a montrés un endroit sous un arbre. En creusant à cet endroit ils ont trouvé les os des vaches. De ce fait, les militaires l'ont grondé et finalement il les amenés dans un autre endroit et ils ont trouvé son corps. Néanmoins, selon le témoignage de Vice-Maire des Affaires Sociales de Ngoma, les génocidaires qui acceptent de montrer où se trouvent les corps de leurs victimes sont surtout les prisonniers ou ceux qui ont avoué leur crime et accepté de se repentir.

Cependant, les familles des génocidaires avaient ce qu'elles appelées « *Umuco wo guceceka* » (le pacte de silence). Durant les audiences Gacaca, elles gardaient silence ou témoignées à leur faveur. Dans la ville de Kigali, District de Nyarugenge, Secteur Nyarugenge, cellule Biryogo, les familles des bourreaux étaient des témoins à décharge lors des audiences gacaca pour protéger les membres de leur famille qui ont commis le crime du génocide. Par contre, ils ont accusé un rescapé pour un crime du génocide. Il a été incarcéré à la prison centrale de Kigali, communément appelé dix-neuf-cent trente (1930) et relâché après le recours de certains agents de l'IBUKA.

Cependant, il y a des bourreaux qui ont avoué leurs délits afin de voir leur peine atténué ou voir même acquitté malgré l'ampleur des crimes de génocide. Certains rescapés disent qu'il y a des génocidaires qui étaient sincères et ont avoué leurs forfaits tout en demandant pardon et ils étaient pardonnés. Mais il y a d'autres qui refusent carrément de demander pardon, de ce fait il est difficile aux les rescapés de pardonner aux personnes qui n'ont pas demandé pardon et faire comme si rien n'était en se réconciliant avec eux. Ils ont parfois refusé de payer leurs biens qu'ils ont détruits pendant le génocide alors qu'ils ont les moyens. Il y a d'autres qui n'ont rien mais qui ont proposé de les payer en cultivant leur champ.

Somme toute, les victimes de l'idéologie du génocide ont des sérieux doute sur le processus du pardon et de la réconciliation, car les rescapés et les bourreaux ou leur famille entretiennent de profonds soupçons les uns envers les autres. Néanmoins, il a été remarqué qu'il y a en eux la volonté et l'espoir qu'un jour la société rwandaise parviendra à une réconciliation, et que l'édification d'une paix à long terme régneront.

#### 4.3.2 LES CONSEQUENCES DE L'IDEOLOGIE DU GENOCIDE SUR LA SOCIETE RWANDAISE

Vingt ans après le génocide perpétré contre les Tutsi, on observe encore, surtout pendant la période de commémoration en l'honneur des victimes du génocide, des actes de violence et des agressions verbales à l'encontre des rescapés. Ceci est dû parfois à la persistance de l'idéologie génocidaire qui s'observe encore dans la communauté rwandaise. A propos des actes de violence et agressions verbales, il est dit ceci dans le Rapport de la CNLG de 2011, concernant le District de Bugesera : « *Mu cyumweru cyo kwibuka, mu Mirenge imwe n'imwe igize Akarere ka Bugesera hagaragayemo ibimenyetso by'igengabitekerezo ya Jenocide, hakaba haravuzwe amagambo apfobya Jenocide, asesereza abacitse ku icumu, kukubita uwacitse ku icumu* »<sup>27</sup>. (Pendant la période de commémoration, dans certains secteurs du District de Bugesera, on a

<sup>27</sup> Commission Nationale de Lutte contre le Génocide, "Twibuke Jenocide yakorewe Abatutsi : Dushyigikire ukuri, twihesha agaciro", in : Loc. cit., 2011, p. 33.

remarqué des signes de l'idéologie du génocide et des propos niant le génocide, des agressions verbales envers les rescapés, un rescapé a été même battu).

Dans d'autres Districts il y a eu également des manifestations de l'idéologie du génocide par des menaces, des assassinats des témoins à charge et des rescapés du génocide. En outre, cette même idéologie s'est manifestée dans certaines écoles secondaires, supérieures et universités et à travers différents Districts du pays. La dissimulation de la vérité attendue sur le génocide ou la négation de celui-ci, provoque des crises traumatiques chez les rescapés surtout pendant la période de commémoration. Cette idéologie ressuscite des douleurs qu'ils ont vécues, c'est comme mettre le couteau dans la plaie en train de se cicatriser. Tous actes ignobles contre les rescapés ont ralenti, d'une manière ou d'une autre les chances de réconciliation spontanée, ce qui provoqué un cycle de haine et de rancune.

Toutes ces violences et méchancetés directes et indirectes qui dénotent de l'idéologie du génocide sont à l'origine des crises du traumatisme qui attaquent surtout les rescapés du génocide surtout pendant la période de commémoration et de juridiction gacaca. Ces crises ont en effet provoqué la réminiscence des atrocités angoissantes du génocide de 1994, mais aussi font penser à la reprise de celles-ci. C'est alors que les crises du traumatiques atteignent souvent leur point culminant chez les rescapés.

Enfin, la persistance de l'idéologie génocidaire a un impact sensible sur notre communauté, car elle handicape la politique de l'unité et de la réconciliation.

#### **4.4 L'ADOPTION DES STRATEGIES EMPECHANT LA PROPAGATION DE L'IDEOLOGIE DU GENOCIDE**

Pour éradiquer l'idéologie du génocide, il est obligatoire de punir celui qui a proféré ces idées génocidaire. Dans son travail, les Institutions de police font des investigations pour savoir si réellement la personne en question a transgressé la loi pour qu'elle soit punie. Mais certaines déclarations des personnes interrogées, indiquent qu'il persiste de grands obstacles qui continueront à créer des difficultés à l'éradication de l'idéologie du génocide.

Selon l'opinion des personnes enquêtées, pour empêcher la propagation de l'idéologie du génocide, il faut qu'il ait un jugement et répression de toute violence inspirée par l'idéologie du génocide. Aux gros mots comme ceux de l'idéologie du génocide, il faut de gros moyens exceptionnels pour punir les personnes qui les profèrent. Le jugement et la répression des méchancetés manifestement inspirées par l'idéologie du génocide doivent être non seulement rapides, dissuasifs, exemplaires, mais aussi et surtout organisés sur le lieu même du crime devant la population qui y habite en organisant des chambres foraines. Cela peut se faire grâce à la collaboration entre les tribunaux ordinaires. Les peines infligées à un criminel par la justice ont pour fonction non seulement de punir et de corriger le malfaiteur mais aussi de donner une leçon aux membres de sa communauté. Cette leçon passerait bien si le jugement et les sanctions sont prononcés au lieu du crime pour décourager les voisins du criminel qui avaient l'intention de commettre ce crime.

Dans la pratique actuelle les malfaiteurs sont arrêtés et jetés en prison. Ils se présentent chaque fois devant la justice en venant de la prison jusqu'au jour où ils seront jugés. Il arrive parfois que les voisins du criminel n'étaient même pas informés des peines écopées. Les chambres foraines seraient une occasion de vulgariser la loi réprimant le crime d'idéologie commis, de sensibiliser la population locales sur la gravité de ce crime et de l'impliquer dans la recherche et la dénonciation des infractions analogues auprès des instances habilitées, en l'occurrence la police et les autorités locales.

En constatant que dans les écoles secondaires il y a déjà l'existence de l'idéologie du génocide, des personnes interrogées ont suggéré d'introduire dans le système de l'enseignement national un cours sur l'éradication de l'idéologie du génocide. Elles proposent aussi que ce cours soit adapté et donné au primaire ainsi que au secondaire. Cela suppose au préalable la rédaction des manuels scolaires dont le contenu est adapté à chaque niveau d'enseignement. De plus, les autorités locales ne doivent rater aucune occasion pour expliquer, stigmatiser et dénoncer les méfaits de l'idéologie du génocide dans les écoles.

En outre, les médias rwandais sont un autre atout pour décourager la propagation de l'idéologie du génocide. Ainsi, les autorités concernées devaient faire tout son possible pour que les violences qui dénotent ou découlent de l'idéologie du génocide bénéficient d'une large couverture et publicité médiatiques. Bien plus, elles devaient préparer et rendre disponibles les informations pour tous les organes de presses opérationnels dans le pays, à travers plusieurs conférences de presse. Ainsi les médias contribueraient à la lutte contre l'idéologie du génocide en dénonçant les coupables. De ce fait, il est à noter que tout ce qui est publié par les médias alimente les conversations des gens. En conséquence, un courant d'opinion opposé à l'idéologie du génocide gagnerait petit à petit le terrain.

Selon les personnes enquêtées, la lutte contre l'idéologie du génocide devait aussi figurer au premier plan dans les contrats de performance des dirigeants des entités politico-administratives locales. Elles ont donné l'exemple de Province du

Sud, District de Gisagara et Secteur de Kaduha. Elles ont montré que la bonne gouvernance des dirigeants locaux peut contribuer fortement à la protection efficace des rescapés du génocide et à l'éradication de l'idéologie du génocide. Avant 2003, les rescapés du génocide de Kaduha subissaient beaucoup de violences physiques (tueries des témoins à charge et des rescapés du génocide, et coups et blessures contre ces derniers). Après 2003, avec l'arrivée des nouveaux dirigeants, leur sécurité a été rassurée et efficacement rétablie. Néanmoins, aujourd'hui l'idéologie du génocide s'y manifeste très rarement.

En définitive, étant donné que l'idéologie du génocide persiste au sein de la communauté rwandaise, le parlement et le Sénat du Rwanda avait voté le projet de loi pour renforcer les sanctions contre les crimes qui découlent à cette idéologie. L'expérience acquise sur le terrain est rassurant, car en renforçant les sanctions contre l'idéologie du génocide, cela peut amplement contribuer à son éradication.

## 5 CONCLUSION

L'idéologie du génocide va de pair avec les actes de méchancetés commises envers les rescapés. Elle est la cause profonde des tueries de ces derniers, des agressions verbales dans les écoles par des élèves qui ont des parents emprisonnés. Elle se manifeste souvent par des violences physiques (coup et blessures contre les rescapés du génocide, les témoins à charge et les tueries de ces derniers). Parmi les violences liées à l'idéologie du génocide il y a aussi la destruction des biens matériels des rescapés, le jet des pierres sur les maisons des rescapés, les tracts, l'intimidation ou la menaces directe, les paroles blessantes et la complicité dans l'emprisonnement des rescapés du génocide. Ces types de l'idéologie du génocide sont à la base des crises traumatiques qui attaquent souvent les rescapés surtout pendant la période de commémoration. Ils provoquent en effet la réminiscence des atrocités du génocide ou font penser à leur imminente.

Somme toute, en analysant les différentes étapes de l'état de l'idéologie du génocide durant la période consécutive du génocide : 1994-2014, il est évident que cette idéologie existe toujours au sein de la communauté rwandaise, toutefois, elle va en diminuant.

### Références

- [1] Commission Nationale de Lutte contre le Génocide et La Benevolencya Grands Lacs, *Rapport des activités effectuées pendant campagne de lutte contre l'idéologie du génocide aux écoles secondaires*, juillet-octobre 2009, novembre 2009.
- [2] Commission Nationale de Lutte contre le Génocide, "Twibuke Jenocide yakorewe Abatutsi : Dushyigikire ukuri, twiheshe agaciro", in : *Raporo Rusange y'ibikorwa byo kwibuka ku nshuro ya 17 Jenocide yakorewe Abatutsi mu 1994*, Kigali, Kamena 2011.
- [3] Commission Nationale de Lutte contre le Génocide, *La politique nationale de lutte contre le génocide, son idéologie et la gestion de ses conséquences*, Kigali janvier, 2014 (SMJ Consulting Ltd).
- [4] Repubulika y'u Rwanda Inteko ishingira amategeko, *Raporo komisiyo y'ingezura yashizweho n'Inteko ishingira amategeko y'inziyacyuho kuwa 27 ukubozwa 2002 ishinze gusuzuma ibibazo biri mu ishaka MDR.*, Kigali, kuwa 17 werurwe 2003.
- [5] Repubulika y'u Rwanda inteko ishingira amategeko umutwe w'Abadepite, *Imigereka ya raporo ya komisiyo ishinze ku gucukumbura ubwicanyi bwabereye ku gikongoro n'ingengabitekerezo ya jenocide mu gihugu hose*, Kigali, 2004.
- [6] Repubulika y'u Rwanda Inteko ishingira amategeko umutwe w'Abadepite: *Komisiyo idasanze, Raporo ya komisiyo idasanze yashizweho ku wa 20 mutarama 2004 n'Inteko ishingira amategeko, Umotwe w'Abadepite, ishinze gucukumbura ubwicanyi bwabereye ku Gikongoro, ingengabitekerezo ya jenocide n'abayihembera mu Rwanda hose*, Kigali, 2004.
- [7] Repubulika y'u Rwanda, Ubushinjacaha Bukuru bwa Repubulika, Umugerka : *Urutonde rw'amadosiye arimo abahamwe n'abakwaho icyaha cy'ingengabitekerezo ya jenocide*, Ugushyirwa 2006.
- [8] Repubulika y'u Rwanda inteko ishingira amategeko umutwe w'Abadepite, *Raporo ya komisiyo idasanze inshizwe gucukumbura ikibazo cy'ingengabitekerezo ya jenocide mu bigo by'amashuri*, Kigali, kuwa 23/11/2007.
- [9] CNUR, *Les causes de violences après le génocide de 1994 au Rwanda*, Kigali, Janvier 2008
- [10] Sénat, Rwanda, *idéologie du génocide et stratégie de son éradication*, 2006
- [11] <http://laregledujeu.org/2010/01/07/717/RWANDA-ideologie-du-genocide/>. Le 14/11/2014
- [12] <http://www.topie.org/Dictionnaire/Ideologie.htm>. Le 14/11/2014
- [13] <http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/4acc9952.pdf>. Le 14/11/2014
- [14] <http://fr.wikipedia.org/wiki/Genocide#contestations/>. Le 14/11/2014